

COMMUNE DE GRIGNON**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 2026.03.03_09**

Le 3 mars deux mil vingt-six, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Annette BELLANGER- Thierry BINET- Corinne BUSALB- Pascal DUMONT – Rémi FERRONT -Bernard FUMEY - Virginie GARDET- Jean Pierre MARGUERIE-Stéphanie MARTIN- Valérie MATHE- Nicole RECORDON – François RIEU- David TORDJMANN.

Étaient excusés : Lina BLANC (pouvoir à François RIEU) - Olivier RUFFIER

Secrétaire de Séance : David TORDJMANN

Date de convocation : 23 février 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Excusés : 1

Absent : 1

Pouvoirs : 1

Votants : 14

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le

ID : 073-217301308-20260303-2026030309-DE



Rapporteur : François RIEU

DÉLIBÉRATION 9 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION AUVERGNE RHONE ALPES, AUPRÈS DU DÉPARTEMENT ET DE L'ÉTAT POUR CRÉATION D'UNE AIRE D'ACCUEIL DES CAMPINGS CARS.

Monsieur le Maire informe que la collectivité a pour projet de créer une aire d'accueil de camping-cars (anciennement le bâtiment de la SABLA – parcelles OE 42, 43, 44) afin de développer son attractivité en offrant des services de qualité.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Créer une aire de stationnement fonctionnelle et sécurisée pour les camping-cars ;
- Offrir des services adaptés : bornes électriques, eau, vidange, sanitaires ;
- Intégrer le projet dans le paysage et respecter les contraintes du PPRI ;
- Encadrer l'usage hivernal du site par les saisonniers ;

Le montant prévisionnel des travaux est de 422 348.00€ HT – 506 817.60 € TTC.

Il rappelle que la commune devrait percevoir 2/3 des recettes que ce projet générera.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :

Abstentions	
Contre	1 (V. GARDET)
Pour	

- **APPROUVE** le projet « Création aire d'accueil des camping-cars » ;
- **APPROUVE** le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 422 348,00 € HT
– 506 817,60 € TTC ;
- **APPROUVE** le plan de financement faisant apparaître les participations financières de l'Etat au titre de la DETR, du Département, et de la Région Auvergne Rhône Alpes ;
- **DEMANDE** à l'Etat, au Département et à la région Auvergne Rhône Alpes les subventions les plus élevées possibles ;
- **PREND ACTE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune ;
- **SOLLICITE** une dérogation pour effectuer les travaux avant l'obtention de la subvention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

A GRIGNON, le 3 mars 2026

Le Maire,

François RIEU



Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
la réception en Préfecture le (Voir cachet) :

